

Ce n'est pas tout. Avec le critérium de certitude, il faut à la philosophie un principe en vertu duquel elle coordonne ses matériaux, et qui, dans la construction sans fin de la connaissance, ne lui permette plus de s'égarer.

L'idée de Justice répond encore à ce vœu. En effet, la Justice, ou mieux la raison, la droite raison, comme on disait autrefois, étant tout à la fois primordiale et compréhensive au suprême degré, est à elle-même son principe, sa mesure et sa fin, en sorte que pour le philosophe, le principe critique et le principe organique ou téléologique est le même. D'où il résulte que le dernier mot de la philosophie, son but constant, est de réaliser, par la synthèse des connaissances, l'accord entre l'homme et la nature, soit, comme disait Fourier, l'Harmonie universelle. Il n'y a rien au delà.

§ IX. — Suprématie de la Justice.

La philosophie définie ;

Son dualisme établi ;

Son esprit égalitaire et sa tendance démocratique démontrés ;

La formation des idées, perceptions et notions expliquée ;

Le critérium trouvé, le but indiqué, la formule synthétique donnée, la fin de l'homme déterminée,

On peut dire, en un sens, que la philosophie est faite.

Elle est faite, puisqu'elle peut se présenter devant la multitude et lui dire : Je suis la Justice, *Ego sum qui sum* ; c'est moi qui te tirerai de la misère et de la servitude. Il n'y a plus qu'à remplir des cadres, ce qui est l'affaire des professeurs et des érudits.

Qu'est-ce, en effet, que cette Justice, sinon l'essence souveraine que l'Humanité a de tout temps adorée sous le

nom de *Dieu* ; que la philosophie n'a cessé de chercher à son tour sous des noms divers, *Idée* de Platon et Hegel, *Absolu* de Fichte, *Raison pure* et *Raison pratique* de Kant, *Droit de l'homme et du citoyen* de la Révolution ? Est-ce que, depuis le commencement du monde, la pensée humaine, religieuse et philosophique, n'a pas constamment gravité sur ce pivot ?

Il ne serait pas difficile de ramener à ce programme toutes les théories religieuses, philosophiques, esthétiques, morales, qui depuis le commencement du monde ont occupé l'esprit humain. Nous nous dispenserons de ce travail. Le peuple n'a pas de temps à donner à des élucubrations aussi vastes. Tout ce qu'il demande, c'est qu'on lui résume cette foi nouvelle sous un aspect qui le saisisse, qui lui permette de la prendre au sérieux, et de s'en faire à l'instant une force et une arme.

On a bien su rendre l'astronomie accessible aux enfants, sans les faire passer par les aridités des hautes mathématiques ; on avait bien, autrefois, trouvé moyen de faire pénétrer dans l'esprit du peuple toute la substance de la religion, histoire, dogmes, liturgie, écritures, sans pour cela l'obliger à devenir théologien. Pourquoi, aujourd'hui, ne lui apprendrait-on pas de même la philosophie et la Justice, sans lui imposer d'autre condition que de faire usage de son bon sens ?

Nous dirons donc au Peuple :

La Justice est tout à la fois, pour l'être raisonnable, principe et forme de la pensée, garantie du jugement, règle de la conduite, but du savoir et fin de l'existence. Elle est sentiment et notion, manifestation et loi, idée et fait ; elle est la vie, l'esprit, la raison universels. De même que, dans la nature, *tout concourt, tout conspire, tout con-*

sent, selon l'expression d'un ancien, de même en un mot que tout dans le monde tend à l'harmonie et à l'équilibre; de même aussi, dans la société, tout se subordonne à la Justice, tout la sert, tout se fait à son commandement, d'après sa mesure et en vue d'elle; c'est sur elle que se construit l'édifice des intérêts, et, à cette fin, celui des connaissances : tandis qu'elle-même n'est subordonnée à rien, ne reconnaît hors d'elle aucune autorité, ne sert d'instrument à aucune puissance, pas même à la liberté. C'est de toutes nos idées la plus intelligible, la plus présente et la plus féconde; de nos sentiments le seul que les hommes honorent sans réserve, et le plus indestructible. L'ignorant la perçoit avec la même plénitude que le savant, et, pour la défendre, devient en un instant aussi subtil que les docteurs, aussi courageux que les héros. Devant l'éclat du droit la certitude mathématique pâlit. Aussi l'édification de la Justice est-elle la grande affaire du genre humain, la plus magistrale des sciences, œuvre de la spontanéité collective bien plus que du génie des législateurs, et qui n'aura jamais de fin.

C'est pourquoi, ô Peuple, la Justice est sévère, et ne souffre pas raillerie. Tout genou fléchit devant elle, et toute tête s'incline. Elle seule permet, tolère, empêche ou autorise : elle cesserait d'être, si elle-même avait besoin, de la part de qui que ce fût, de permission, d'autorisation, ou de tolérance. Tout empêchement lui est un outrage, et tout homme est tenu de s'armer pour le vaincre. Bien différente est la religion, qui n'a pu prolonger sa vie qu'en se faisant tolérante, qui n'existe même plus que par tolérance. C'est assez dire que son rôle est fini. La Justice, au contraire, s'impose, et sans conditions; elle ne souffre rien de contraire à elle, elle n'admet pas de riva-

lité, ni dans la conscience, ni dans l'esprit; et quiconque la sacrifie, fût-ce même à l'Idée, fût-ce à l'Amour, s'exclut de la communion du genre humain. Point de pacte avec l'iniquité, ô démocrates : que ce soit votre devise de paix et votre cri de guerre.

— Mais, nous diront les derniers des chrétiens, votre Justice est le règne de Dieu que l'Évangile nous prescrit de chercher sur toute chose, *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus*; c'est le sacrifice que Dieu préfère, *Sacrificate sacrificium justitiæ*. Comment donc ne saluez-vous pas plutôt notre Dieu, et rejetez-vous sa religion?

C'est que vous-mêmes, ô adorateurs inconséquents, vous croyez à la Justice encore plus qu'à votre Dieu. Vous affirmez sa parole, non parce qu'elle est divine, mais parce que votre esprit la trouve vraie; vous suivez ses préceptes, non parce que Dieu en est l'auteur, mais parce qu'ils vous semblent justes. La théologie a beau vouloir renverser cet ordre, donner à Dieu la souveraineté et lui subordonner la Justice : le sens intime proteste, et, dans l'enseignement populaire, dans la prière, c'est la Justice qui sert de témoin à la Divinité et de gage à la religion. La Justice est le Dieu suprême, elle est le Dieu vivant, le Dieu tout-puissant, le seul Dieu qui ose se montrer intolérant vis-à-vis de ceux qui le blasphèment, au-dessous duquel il n'y a que des idéalités pures et des hypothèses. Priez votre Dieu, Chrétiens, la loi vous le permet; mais gardez-vous de le préférer à la Justice, sinon vous seriez traités comme des conspirateurs et des scélérats.

Quel est maintenant l'homme qui, en présence de ce grand principe de Justice, n'aurait pas le droit de se dire philosophe? Autant vaudrait revenir tout de suite à l'antique esprit de caste, renier le progrès de vingt-cinq siè-

cles, soutenir, comme le sénat de la vieille Rome, que le patricien a seul le privilège des formules juridiques et des choses sacrées, et qu'en présence de Jupiter fulgurant l'esclave n'a pas le droit de se dire religieux. Toutes les relations des hommes entre eux sont gouvernées par la Justice; toutes les lois de la nature dérivent de celle par laquelle les êtres, et les éléments qui les composent, sont ou tendent à se mettre en équilibre; toutes les formules de la raison se réduisent à l'équation ou à des séries d'équations. La logique, l'art de raisonner juste, peut se définir, comme la chimie depuis Lavoisier, l'art de tenir la balance. Quiconque commet une erreur ou une faute a *failli*, dit-on; il a *trébuché*, il a *perdu l'équilibre*. Sous mille expressions différentes le langage reproduit sans cesse la même idée. Ne reconnaît-on pas à ce signe l'existence d'une philosophie populaire, laquelle n'est autre que la philosophie du droit, philosophie tout à la fois de la raison et de la nature? Et n'est-ce pas, au fond, la même philosophie qu'enseignait, dans sa langue barbare, celui qu'aucun philosophe n'égalait jamais, l'immortel Kant, lorsqu'il demandait à la raison pratique, à ce qu'il nommait son *impératif catégorique*, la garantie suprême de la raison spéculative, et qu'il avouait avec candeur qu'il n'y avait rien de certain hors du droit et du devoir?

§ X. — Conditions d'une propagande philosophique.

C'est quand les religions expirent, quand les royautes agonisent, quand la politique d'exploitation est réduite, pour se soutenir, à proscrire le travailleur et l'idée, et que la république, partout à l'ordre du jour, cherche sa formule; à l'heure où les anciennes convictions se délabrent, où les consciences sont en déroute, où l'opinion

s'abandonne, ou la multitude des égoïsmes crie *Sauve qui peut!* c'est alors que le moment est venu de tenter, par une propagande nouvelle, la restauration sociale.

Avons-nous ce qu'il faut, nous et nos amis, pour mener à fin une pareille œuvre? Nous le croyons franchement.

1. La Justice, ne craignons pas de nous répéter, sous des noms divers gouverne le monde, nature et humanité, science et conscience, logique et morale, économie politique, politique, histoire, littérature et art. La Justice est ce qu'il y a de plus primitif dans l'âme humaine, de plus fondamental dans la société, de plus sacré parmi les nations, et que les masses réclament aujourd'hui avec le plus d'ardeur. C'est l'essence des religions en même temps que la forme de la raison, l'objet secret de la foi, et le commencement, le milieu, et la fin du savoir. Qu'imaginer de plus universel, de plus fort, de plus achevé que la Justice, la Justice, dont le mieux implique contradiction?

Or, le peuple possède de son fonds la Justice; il l'a mieux conservée que ses maîtres et ses prêtres; elle est chez lui de meilleur aloi que chez les doctes qui l'enseignent, les avocats qui la discutent et les juges qui l'appliquent. Le peuple, enfin, par son intuition native et son respect du droit, est plus avancé que ses supérieurs; il ne lui manque, comme il le dit lui-même en parlant des animaux savants, que la *parole*. C'est la parole que nous voulons donner au peuple.

Nous donc qui savons parler et écrire, nous n'avons, pour prêcher le peuple et philosopher au nom de la Justice, qu'une chose à faire, c'est de nous inspirer des sentiments de notre auditoire, et de le prendre lui-même pour arbitre. Si la philosophie, dont nous entreprenons l'exposition, est insuffisante, il nous le dira; si nous nous égarons

dans nos controverses, si nous nous trompons dans nos conclusions, il nous avertira; si quelque chose s'offre à lui de meilleur, il le prendra. Le peuple, en ce qui touche la Justice, n'est point, à proprement parler, un disciple, bien moins encore un néophyte. L'idée est en lui : la seule initiation qu'il réclame, comme autrefois la plèbe romaine, est celle des formules. Qu'il ait foi à lui-même, c'est tout ce que nous lui demandons; puis, qu'il prenne connaissance des faits et des lois : notre ministère ne va pas au delà. Nous sommes les moniteurs du peuple, non ses initiateurs.

2. Ce premier avantage en entraîne un autre, non moins précieux : c'est qu'en nous présentant simplement comme des missionnaires du droit, nous n'avons besoin ni de nous prévaloir d'aucune autorité, divine ou humaine; ni de nous poser nous-mêmes comme des génies, des martyrs ou des saints. De la modestie, de la franchise, du zèle, surtout du bon sens, on n'exige de nous rien de plus. Les vérités que nous portons ne sont pas nôtres; elles ne nous ont pas été révélées d'en-haut par une grâce de l'Esprit saint, et nous n'avons pas reçu, pour les débiter, brevet d'invention et de propriété. Ces vérités appartiennent à tout le monde; elles sont écrites dans toutes les âmes, et l'on ne nous sommera pas, en gage de notre véracité, de les appuyer de prophéties et de miracles. Parlez à l'esclave de liberté, au prolétaire de ses droits, à l'ouvrier de son salaire : tous vous comprendront, et s'ils y voient chance de succès, ils ne s'informeront pas au nom de qui ou de quoi vous leur tenez pareil discours. En matière de Justice, la nature nous a créés tous compétents, parce qu'elle nous a donné à tous même faculté et même intérêt. C'est pourquoi nous pouvons faiblir dans notre enseignement sans compromettre jamais notre cause, et qu'aucune différence

d'opinion ne saurait amener entre nous de schisme. Le même zèle de la Justice, qui sur un point de doctrine nous aurait divisés, tôt ou tard nous réconciliera. Point d'autorité, point de sacerdoce, point d'églises. Nous tous qui affirmons le droit, nous sommes dans notre croyance nécessairement orthodoxes, par conséquent éternellement unis. L'hérésie dans la Justice est un non-sens. Oh! si les apôtres du Christ avaient su s'en tenir à cet enseignement! Si les gnostiques avaient osé y revenir! Si Arius, Pélage, Manès, Wicléf, Jean Huss et Luther avaient été de force à le comprendre!... Mais il était écrit que le Verbe populaire aurait pour précurseur le Verbe de Dieu : que tous les deux soient bénis!

3. Mais, dit-on, le peuple est incapable d'une étude suivie; l'abstraction des idées, la monotonie de la science le rebutent. Avec lui, il faut concréter, personnaliser et dramatiser sans cesse, employer l'*ithos* et le *pathos*, changer continuellement d'objet et de ton. Entraîné par l'imagination et la passion, réaliste par tempérament, il suit volontiers les empiriques, les tribuns et les charlatans. Sa ferveur ne se soutient pas; à chaque instant il retombe dans le matérialisme des intérêts.

Ceci prouve une chose, c'est que le philosophe qui se voue à l'enseignement des masses, instruit lui-même à fond des théories, doit être avant tout, dans ses conférences avec le peuple, un démonstrateur pratique. En cela, du reste, il ne sera pas novateur. Est-ce que l'identité du fait et de la loi, du fond et de la forme, n'est pas l'objet constant des tribunaux? Est-ce que la jurisprudence, dans ses écoles et dans ses livres, procède autrement que par des formules et des exemples?...

Pourquoi, d'ailleurs, en enseignant la Justice, nous pri-

verions-nous de ces deux puissants leviers, la passion et les intérêts? La Justice a-t-elle donc un autre but que d'assurer la félicité publique contre les incursions de l'égoïsme? N'a-t-elle pas pour sanction la misère? Oui, nous voulons que le peuple se sache hautement intéressé à la Justice, et personne ne traitera plus à fond que nous de ses intérêts matériels. S'il est un point sur lequel nous nous proposons de revenir sans cesse, c'est que tout crime et délit, toute corruption publique et privée, tout privilège de corporation, tout arbitraire dans le gouvernement, est pour le peuple une cause immédiate de paupérisme et de deuil.

C'est pour cela que, missionnaires de la démocratie, ayant à combattre les plus détestables passions, le plus lâche et le plus opiniâtre égoïsme, nous entendons ne nous pas faire faute de soulever, à l'occasion, par la véhémence de nos discours, l'indignation populaire. La Justice se démontre par le sentiment aussi bien que par la logique. Le code pénal du despotisme appelle cela *exciter les citoyens à la haine les uns des autres, au mépris et à la haine du gouvernement*. Serions-nous dupes d'une législation hypocrite, dont le seul but est de paralyser les consciences, afin d'assurer, sous un faux semblant de modération, l'impunité des grands coupables?

La vie de l'homme est courte : le peuple ne peut recevoir que de rares et rapides leçons. A quoi serviraient-elles, si nous ne les rendions aussi positives que son existence; si nous ne mettions en jeu les hommes et les choses; si, pour saisir les intelligences, nous ne donnions le branle aux imaginations et aux cœurs? Nous sera-t-il défendu, en parlant de la Justice, d'être de notre temps, et ne mériterions-nous pas qu'on nous traitât de faux apôtres, si,

comme le voudraient nos adversaires, nous la réduisons à une pure abstraction?

C'est dans la contemporanéité des faits qu'il faut montrer au peuple, comme en un miroir, la permanence des idées. L'histoire de la religion, nous dit l'Église, est une suite non interrompue de miracles. Mais le fidèle n'a pas besoin, pour être convaincu de la vérité de sa croyance, de les avoir vus tous; il suffit qu'il ait été témoin d'un seul, que dis-je? il suffit qu'il contemple cette Église, dont l'établissement, suivant les docteurs, est lui-même le plus grand des miracles. Il en est ainsi de la Justice. L'histoire de ses manifestations, de ses développements, de ses constitutions, de ses théories, embrasserait la vie de plusieurs centaines d'hommes. Heureusement le peuple n'a que faire de ce fardeau. Pour soutenir sa foi en la Justice, il suffit qu'on lui montre, par d'éclatants exemples, la Justice opprimée et puis vengée, le crime triomphant puis puni; il suffit qu'il entende, aux époques de malheur, la protestation des âmes généreuses, et qu'il sache que cette Révolution tant calomniée, qui depuis trois mille ans pousse les masses ouvrières à la liberté, c'est la Justice.

4. Mais quel ordre suivre dans cet enseignement? Ce qu'il y a surtout de pénible dans l'étude des sciences, c'est le joug des méthodes, la longueur des préliminaires, l'enchaînement des propositions, la justesse des transitions, la rigueur des analyses; c'est cette obligation de ne passer jamais à un sujet, avant que celui qui le précède sur l'échelle de la méthode soit épuisé. Ainsi, avant d'aborder l'étude de la philosophie, il faut à l'étudiant six ou sept années de grammaire, de langues, d'humanités et d'histoire; viennent alors la logique, la métaphysique, la psychologie, la morale, sans compter les mathématiques,

la physique, l'histoire naturelle, etc. Ces études terminées, si le malheureux étudiant a obtenu ses diplômes, il commence le Droit, dont le cours est d'au moins trois ans. C'est à ces conditions que le jeune homme, assez riche pour s'en donner le passe-temps, devient légiste, avocat, juge de paix, ou substitut du procureur impérial.

Le peuple, à coup sûr, ne peut parcourir toute cette enfilade; si la philosophie ne se peut acquérir qu'à ces conditions, il est condamné sans retour. Ou la démocratie n'est qu'un mot, et il n'y a pas, en dehors des langes de l'Église, en dehors de la féodalité et du droit divin, de communion entre les hommes; ou il faut ici changer de marche. Je veux dire que, d'accord avec la raison populaire, il faut abandonner la méthode analytique et déductive, gloire de l'École, et la remplacer par une méthode universaliste et synthétique, plus en rapport avec la raison des masses, qui voit toute chose concrètement et synthétiquement. Je m'explique.

Puisque tout, dans la nature et dans la société, pivote sur la Justice, qu'elle est centre, base et sommet, substance et forme de tout fait comme de toute idée, il est évident, *à priori*, que tout peut se ramener directement à la Justice, conséquemment que la vraie méthode philosophique consiste à rompre toutes ces filières. Dans cette sphère de l'universel où nous allons nous mouvoir, et dont le centre s'appelle Justice, harmonie, équilibre, balance, égalité, toutes les graduations et spécifications de l'École s'évanouissent. Peu importe que nous prenions notre point de départ sous tel méridien ou tel parallèle, à l'équateur ou au pôle; que nous commençons par l'économie politique plutôt que par la logique, par l'esthétique et la morale plutôt que par la numération et la grammaire. Par la même

raison, peu nous importe de changer de sujet autant de fois qu'il nous plaira, et comme il nous plaira; il n'en peut résulter pour nous ni confusion ni disparate. C'est toujours la raison supérieure des choses que nous cherchons, c'est-à-dire le rapport direct de chaque chose avec la Justice, ce qui n'infirme en rien les classifications de l'École, et ne compromet aucune de ses facultés.

Philosopher à bâtons rompus, à la manière de Socrate, telle sera donc, et sauf les tempéraments commandés par les circonstances, la marche à suivre dans un enseignement philosophico-juridique destiné au peuple. — Une pareille méthode, dira-t-on, n'en est pas une. — Peut-être: en fait de science, la rigueur des méthodes est un signe de la défiance de l'esprit, partant de sa faiblesse. Si nous nous adressons à des intelligences supérieures, c'est la méthode de Socrate qu'elles préféreraient, et la raison universelle elle-même, si elle pouvait parler, ne procéderait pas autrement. Or rien ne ressemble davantage à la raison universelle, quant à la forme, que la raison du peuple; en le traitant ainsi, nous ne le flattons pas, nous le servons.

§ XI. — Loi du Progrès : Destinée sociale.

Une objection se pose. — Si le centre ou pivot de la philosophie, à savoir la Justice, est, comme cela doit être, invariable et fixe, le système des choses, qui, en fait et en droit, repose sur ce centre, doit être aussi défini en lui-même, par conséquent fixe dans son ensemble et tendant à l'immutabilité. Leibnitz regardait ce monde comme le meilleur possible; il devait dire, en vertu de la loi d'équilibre qui y préside, qu'il est le seul possible. On peut ainsi concevoir, au moins par la pensée, la création comme s'achevant une fois, l'ordre universel se réalisant d'une ma-

nière définitive : alors, comme le monde n'aurait plus de raison d'être, puisqu'il aurait atteint sa perfection, tout rentrerait dans l'universel repos. C'est la pensée secrète des religions : La fin des choses, disent-elles, est pour le Créateur, de même que pour la créature, la consommation de la gloire. Mais dépouillez le mythe : sous cette gloire ineffable, vous trouvez l'immobilité, la mort, le néant. Le monde, tiré du néant, c'est-à-dire de l'immobilité inorganique, amorphe, ténébreuse, retourne, en vertu de sa loi d'équilibre, à l'immobilité; et notre justification n'est pas autre chose que l'œuvre de notre anéantissement. Justice, équilibre, ordre, perfection, c'est pétrification. Le mouvement, la vie, la pensée, sont choses mauvaises; l'idéal, l'absolu, le juste, que nous devons travailler à réaliser sans cesse, c'est la plénitude, l'immobilité, le non-être. Il s'ensuit que, pour l'être intelligent, moral et libre, la félicité est dans la mort, dans la quiétude du tombeau. Tel est le dogme bouddhiste, exprimé par cet apophthegme : Il vaut mieux être assis que debout, couché qu'assis, et mort que couché. Telle est aussi la conclusion à laquelle est arrivé un des derniers philosophes de l'Allemagne; et il est difficile de nier que toute philosophie de l'absolu, de même que toute religion, n'aboutisse au même résultat. Mais le sens commun répugne à cette théorie : il juge que la vie, l'action, la pensée sont des biens; la morale elle-même y répugne, puisqu'elle nous ordonne de travailler, d'apprendre et d'entreprendre sans cesse, en un mot, de faire des choses que, d'après notre destinée finale, nous devrions considérer comme mauvaises. Comment sortir de cette contradiction?

Nous croyons que, comme l'espace où tourbillonnent les mondes est infini; le temps infini; la matière, jetée

dans l'espace infini, également infinie; par conséquent, la puissance de la nature et la capacité de mouvement infinies : de même, sans pour cela que le principe et la loi de l'univers changent, la création est virtuellement infinie, dans son étendue, dans sa durée et dans ses formes. Sous cette condition inévitable de l'infinité, qui incombe à la création, l'hypothèse d'un achèvement, d'une consommation finale, est contradictoire. L'univers ne tend pas à l'immobilisme; son mouvement est perpétuel, parce que lui-même, l'univers, est infini. La loi d'équilibre qui y préside ne le pousse pas à l'uniformité, à l'immobilisme; elle en assure au contraire l'éternel renouvellement par l'économie des forces, qui sont infinies.

Que si telle est la véritable constitution de l'univers, il faut admettre que telle est aussi celle de l'Humanité. Nous ne marchons pas à une perfection idéale, à un état définitif, qu'il dépendrait de nous d'atteindre en un moment, en franchissant par la mort l'intervalle qui nous en sépare. Nous sommes emportés avec l'univers dans une métamorphose incessante, qui s'accomplit d'autant plus sûrement et plus glorieusement que nous y développons nous-mêmes plus d'intelligence et de moralité. Le Progrès reste donc la loi de notre âme, non pas en ce sens seulement que, par le perfectionnement de nous-mêmes, nous devons approcher sans cesse de l'absolue Justice et de l'idéal; mais en ce sens que l'Humanité se renouvelant et se développant sans fin, comme la création elle-même, l'idéal de Justice et de beauté que nous avons à réaliser change et s'agrandit toujours.

Ainsi la contemplation de l'infini, qui nous portait au quietisme, est précisément ce qui nous en guérit : nous sommes participants de la vie universelle, éternelle; et

plus nous en réfléchons l'image dans notre propre vie, par l'action et la Justice, plus nous sommes heureux. Le petit nombre de jours qui nous est dispensé n'y fait rien : notre perpétuité est dans la perpétuité de notre race, liée elle-même à la perpétuité de l'Univers. Alors même que le globe que nous habitons, et que nous savons maintenant, de science à peu près certaine, avoir eu un commencement, s'effondrerait sous nos pieds et se disperserait dans l'espace, nous ne devrions voir dans cette dissolution qu'une métamorphose locale, qui, ne changeant rien à l'organisme universel, ne pourrait nous causer de désespoir, n'affecterait en rien par conséquent notre félicité. Si la joie du père de famille au lit de mort est dans la survivance de ses enfants, pourquoi n'en serait-il pas de même de notre humanité terrestre, le jour où elle sentira la vie s'épuiser dans son sol et par suite dans ses veines? Après nous, d'autres mondes!... Cette idée serait-elle au-dessus des simples, ou au-dessous des philosophes?

Ainsi déterminée dans sa nature, dans ses conditions, dans son principe et dans son objet, la philosophie nous donne, à sa manière, le mot de notre destinée.

Qu'est-ce que la philosophie?

La philosophie est la recherche, et, autant que le permet la force de l'esprit humain, la découverte de la raison des choses. La philosophie se définit ainsi elle-même à l'opposé de la théologie, qui se définirait, si elle l'osait, la connaissance de la cause première, de la nature intime et de la fin dernière des choses.

Qui a créé l'univers?

La théologie répond hardiment, sans comprendre le sens de sa proposition : C'est Dieu. La philosophie, au contraire : L'univers, tel qu'il se révèle aux yeux et à la

raison, étant infini, existe de toute éternité. En lui la vie, l'esprit, sont permanents et indéfectibles; la Justice est la loi qui préside à toutes ses métamorphoses. Pourquoi y aurait-il un commencement au monde? pourquoi une fin? La raison n'en voit pas la nécessité, elle y répugne.

Qu'est-ce que Dieu?

Dieu, dit la théologie, est l'auteur, le créateur, le conservateur, le consommateur et souverain seigneur de toutes choses.

Dieu, dit la métaphysique, auxiliaire et interprète de la théologie, est l'être infini, absolu, nécessaire et universel, qui sert de *substratum* à l'univers et se cache sous ses phénomènes. Cet être est essentiellement un, par conséquent possiblement personnel, intelligent et libre; de plus, en raison de son infinité, parfait et saint.

Dieu, dit enfin la philosophie, est, au point de vue ontologique, une conception de l'esprit humain, dont il n'est possible de nier ni d'affirmer authentiquement la réalité; — au point de vue de l'humanité, une représentation fantastique de l'âme humaine élevée à l'infini.

Pourquoi l'homme a-t-il été créé et mis sur la terre?

Pour connaître Dieu, dit la théologie, pour l'aimer, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle.

La philosophie, élaguant les données mystiques de la théologie, répond simplement : Pour réaliser la Justice, exterminer le mal, concourir par la bonne administration de son globe à l'évolution harmonieuse des mondes, et par ce moyen obtenir la plus grande somme de gloire et de félicité, dans son corps et dans son âme.

Nous poursuivrons ce questionnaire. Le catéchisme, avec sa mythologie et ses mystères, a servi de base, pen-

dant dix-huit siècles, à l'enseignement du peuple. Aujourd'hui les enfants n'en veulent plus. La philosophie, concrète et positive, venant à son heure, aurait-elle moins de popularité que n'en a eu le catéchisme?

§ XII. — Un mot de la situation.

C'est par leurs principes, religieux ou philosophiques, que vivent les sociétés.

Avant 89, la France était chrétienne : sa monarchie était de droit divin, sa constitution économique établie sur la féodalité. Chrétienne, monarchique et féodale, la nation française pouvait se dire organisée aussi bien dans sa pensée que dans son gouvernement. Elle avait des principes, une doctrine, une tradition, une morale ; elle avait un droit. Sous Louis XIV elle parvint, à l'aide de ses principes, au plus haut degré de puissance et de gloire. Aucune nation ne lui disputait la préséance : fille aînée de l'Église, elle marchait à la tête de cent millions de catholiques.

La Révolution de 89 changea cette position, mais ne l'amointrit pas. De chrétienne, monarchique et féodale qu'avait été la nation, elle devint philosophe, républicaine, égalitaire. Alors aussi, et plus qu'auparavant, elle put se vanter d'avoir des principes, des droits, des mœurs. Sa tradition, qui jusque-là s'était confondue avec sa religion, fut déplacée : ce fut la tradition de la raison libre, plus ancienne que la féodalité catholique, plus imprescriptible que le droit divin. Un moment, par cette brusque conversion, la France put se croire isolée au milieu des peuples. Mais elle était devenue initiatrice ; bientôt elle put juger que son verbe était partout accueilli. Un incalculable avenir s'ouvrait devant elle ; seulement il

fallait attendre que la philosophie eût mûri les esprits.

Le tourbillon révolutionnaire dura dix ans.

En 1799, une pensée de conciliation se fit jour, et s'empara du gouvernement. Les esprits étaient divisés ; le pays aspirait au repos. On crut qu'il était possible, moyennant de mutuelles concessions, d'accorder les conquêtes de 89 avec l'ancienne tradition religieuse et monarchique : ce fut toute la pensée de la restauration consulaire. De la meilleure foi du monde, et parce qu'il lui était d'ailleurs impossible de faire mieux, la France se trouva tout à la fois chrétienne et philosophe, monarchique et démocrate, propriétaire et égalitaire. Cet électisme était-il fondé en raison, comme il parut l'être, pendant plus d'un demi-siècle, en fait ? Il est permis de n'en rien croire. L'accueil fait en 1814 aux Bourbons, porteurs de la Charte, la révolution de 1830, celle de 1848, ont prouvé que ce système de conciliation n'était qu'une œuvre de circonstance, et qu'à mesure que la nation s'imprégnait du nouveau droit, la Révolution prenait une prépondérance de plus en plus décisive. Quoi qu'il en soit, il est certain au moins que la France éclectique et libérale, de même que celle de 89 et 93, de même que la France féodale, eut des principes, des idées, et que sa politique, au dedans et au dehors, en fut l'expression. Des principes ! Elle semblait, dans son modérantisme, cumuler les pensées de deux régimes antagoniques : il y avait là, il faut l'avouer, de quoi séduire bien des intelligences. Aussi la puissance française prit-elle, à partir de 99, un développement extraordinaire : l'Europe suivait, entraînée plutôt que vaincue, et l'on ne sait ce qui serait advenu, si le génie de l'empereur et des gouvernements qui lui succédèrent avait été au niveau des aspirations.

Ce système, qui certes avait eu, à la suite de la période révolutionnaire, sa raison d'être, était-il usé lorsqu'à la fin de 1851 Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, s'empara du pouvoir?

Nous inclinons fortement à le croire : c'est même, selon nous, ce qui explique le succès du coup d'État. Le 2 Décembre, et le régime qui s'en est suivi jusqu'à ce jour, ne sont pas le fait d'un homme, ni un incident de l'histoire : c'est une situation. Une génération impure, née en partie depuis la Restauration, qui du libéralisme ne comprit jamais que le libertinage, de la philosophie du xviii^e siècle que l'impiété, de la Révolution que la dissolution, de l'éclectisme que le scepticisme, du système parlementaire que l'intrigue, de l'éloquence que le verbiage; génération avide, grossière comme la glèbe de laquelle elle est sortie, sans dignité, commençait à dominer dans le pays : elle y domine encore. C'est elle qui a inauguré, sous le couvert d'une restauration impériale, le règne de la médiocrité impudente, de la réclame officielle, de l'escroquerie avouée. C'est elle qui déshonore la France et qui l'empoisonne...

Quoi qu'il en soit des causes qui amenèrent si brusquement la fin du juste-milieu, républicain et monarchique, il est un fait certain : c'est, d'un côté, que la peur de tomber dans un extrême de révolution ou de contre-révolution fit accepter à la masse le coup d'état, et que cependant, depuis cette date fatale du 2 Décembre, la France, autrefois catholique, monarchique et féodale, puis philosophe et démocrate, en dernier lieu éclectique, conciliatrice et modérée, j'écarte l'épithète mal-sonnante de doctrinaire, la France n'a plus eu de principes, plus d'esprit public, plus de tradition, point d'idées, pas même des mœurs.

La France du 2 Décembre ne suit ni l'Évangile, ni la Déclaration des droits; ce n'est ni une monarchie de droit divin, ni une démocratie selon la Révolution, ni un gouvernement de classes moyennes, à pouvoirs pondérés, comme le voulait la Charte de 1814 et de 1830. L'arbitraire pur, un arbitraire de fantaisie, comme on n'en trouverait nulle part d'exemple dans la tradition nationale, ni dans le premier empire, qui, malgré ses exigences militaires, suivait encore des principes; ni dans la dictature de 93, qui certes avait aussi les siens; ni dans la monarchie de Louis XIV, à qui l'on ne saurait reprocher non plus d'en avoir manqué; un arbitraire, enfin, comme Machiavel ne l'eût pas imaginé, car si Machiavel ne recule pas devant le despotisme, du moins le met-il au service d'une idée : voilà où en est la France du 2 Décembre.

On criera, je m'y attends, à la calomnie : on citera la constitution de 1832, renouvelée de celle de 1804; l'*Idee napoléonienne*, qui servit de programme au prince Louis, et cette multitude de déclarations, de messages, de décrets, de circulaires, de professions de foi, de brochures, etc., que le gouvernement impérial ne cesse de produire. Que n'y ajoute-t-on les comptes-rendus des sociétés anonymes et leurs annonces?... Oh! si les paroles étaient une garantie des principes, il y aurait peu de gouvernements aussi bien fondés en principe que l'empire des huit dernières années. Mais il s'agit des faits, des actes, par lesquels un gouvernement révèle son essence et manifeste sa pensée : à cet égard, et sans que je veuille aucunement faire remonter ma critique aux personnes, j'ose dire que le gouvernement de Napoléon III, pour son malheur et pour le nôtre, n'a pas de principes, ou, s'il a des principes, qu'il ne les a pas encore révélés. Les témoignages abon-

dent sous ma main : depuis le 2 Décembre, je les enregistre jour par jour. Citons le dernier, qui est en même temps le plus grave.

Le juste-milieu, fondé par le premier Consul, et qui eut son apogée sous Louis-Philippe, avait compris que l'existence du catholicisme est indissolublement liée à celle de la papauté, et que la papauté elle-même, depuis l'abrogation du pacte de Charlemagne, n'a de prestige que celui qu'elle tire de sa souveraineté temporelle. Sous les césars, et plus tard sous les Ostrogoths, les Lombards, les Francs, les Allemands, le Pape pouvait se passer du titre et du pouvoir de prince : la religion faisait de lui le vicaire de Dieu sur terre. Charlemagne consacra ce vicariat, non pas en séparant les deux puissances de la manière qu'on l'entend aujourd'hui, mais en les opposant et les liant l'une à l'autre dans un système qui embrassait le monde. Quant aux donations de territoire qui accompagnèrent cette constitution impériale et papale, ce ne furent d'abord, comme les trois couronnes qui ornent la tiare, qu'un joyau, un insigne, une sorte de glorification du pontificat. Ce n'est pas ce qui fit la puissance des Grégoire VII, des Urbain II, des Innocent III, des Boniface VIII. — Après que la papauté, souffletée par Philippe le Bel, eut été transportée à Avignon, l'état ayant sur tous les points fait scission avec l'Église et rompu l'ancien pacte, la papauté se soutint encore, et le catholicisme resta debout, grâce à la souveraineté temporelle que se formèrent les papes, partie avec les terres de la donation, partie par leurs armes. Mais on vit bientôt combien cette souveraineté était impuissante à conserver l'unité catholique. D'abord, il y eut le grand schisme, provoqué par la transportation papale ; puis la Réforme, qui enleva au Saint-Siège la moitié de

la chrétienté. Dès lors, l'autorité du souverain pontife, sur les catholiques eux-mêmes, a été toujours en diminuant : les rudesses de Louis XIV, le concordat de 1802, la captivité de Savone, en sont des preuves. Détruisez le temporel des papes, et le catholicisme dégénère en protestantisme, la religion du Christ est en poussière. Ceux qui disent que le pape ne sera jamais mieux écouté que lorsqu'il s'occupera exclusivement des affaires du ciel, sont, ou des politiques de mauvaise foi, qui s'efforcent de déguiser sous la dévotion des paroles l'atrocité de l'exécution, ou des catholiques niais, incapables de comprendre que dans les choses de la vie, le temporel et le spirituel, de même que l'âme et le corps, sont solidaires.

Or, en présence de cette papauté chancelante, quelle fut la conduite du juste-milieu français ?

Le juste-milieu avait pour principe de concilier la religion et la philosophie, la monarchie et la démocratie, l'Église et la Révolution. Il se fût bien gardé en conséquence de toucher à la papauté ; il n'aurait pas osé assumer la responsabilité de cette grande ruine, d'abord, parce qu'il ne se sentait pas en mesure de suppléer, par son propre enseignement, aux idées religieuses ; puis, parce que l'heure du protestantisme lui semblait avec raison passée, qu'il n'y avait plus, selon lui, en France, assez de foi pour faire les frais d'une réforme, et qu'il aurait eu honte d'inféoder la conscience du pays pas plus à l'hypocrisie anglicane qu'au théologisme germanique ; parce qu'enfin, dans cette grave incertitude, il ne pouvait ni renoncer pour la France à exercer une légitime influence sur 150 millions de catholiques répandus sur toute la surface du globe, ni favoriser la formation d'un état italien dont le voisinage eût amoindri d'autant la prépotence française. Ce n'est